

Aide-mémoire pour l’élaboration du projet éducatif

(LIP, art. 97.1 et 109) (à titre indicatif)

 **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Quelles sont, sur le plan tant administratif que pédagogique, les initiatives ou activités déjà en place en matière de développement durable? Pourrions-nous faire plus autrement?

La direction joue un rôle de leadership pour rassembler les différents acteurs autour du projet éducatif.

ÉTAPES	PISTES D'ACTION	QUESTIONS À SE POSER	À DÉTERMINER
Étape 1 Préparation de la démarche	› S'approprier le guide <i>Le projet éducatif</i>¹ publié par le ministère de l'Éducation › Former un comité de pilotage › Convenir avec le comité de pilotage de la démarche d'élaboration et des rôles et responsabilités de tous les acteurs concernés › Établir un échéancier de travail › Présenter le contenu du plan d'engagement vers la réussite (PEVR) aux membres du personnel et au conseil d'établissement	• Quel sera le rôle du comité de pilotage? • Qui fera partie du comité de pilotage? • Quel sera l'échéancier de travail pour le comité de pilotage? • À quel moment faut-il présenter la démarche aux membres du personnel, aux partenaires et au conseil d'établissement? • À quel moment y a-t-il lieu de prévoir des consultations avec les parents, les élèves, la communauté, etc.?	
Étape 2 Analyse du contexte dans lequel évolue l'établissement d'enseignement	› Consulter tous les acteurs dans le but de brosser un portrait des actions porteuses, des forces de milieu, des zones de vulnérabilité et des résultats obtenus sur le plan de la réussite scolaire, ainsi que de l'environnement externe et interne de l'établissement › Établir, avec le comité de pilotage, un consensus sur les améliorations à apporter › Présenter l'évolution des travaux aux membres du personnel et au conseil d'établissement Note: L'annexe 2 du guide <i>Le Projet éducatif</i> fournit, à titre d'exemple, une liste d'indicateurs qui peuvent être pris en considération dans l'analyse de l'environnement externe et de l'environnement interne de l'établissement d'enseignement.	• Où en sommes-nous? • Quels types de collectes de données allons-nous effectuer pour déterminer les enjeux, les orientations, les objectifs et les indicateurs? (questionnaires, groupes de discussion, etc.) • Quels sont les services, les approches ou les partenariats mis en place depuis le dernier projet éducatif? • Ont-ils répondu aux défis de l'établissement? De quelles façons? • Qu'est-ce qui caractérise principalement l'environnement de l'établissement? • Est-ce que le portrait de l'établissement a changé (clientèle, besoins des élèves, environnement physique, etc.)?	
Étape 3 Détermination des enjeux, des orientations, des objectifs, des indicateurs et des cibles	DÉTERMINATION DES ORIENTATIONS › Formuler un énoncé de la vision éducative de l'établissement et de ses valeurs › Déterminer les enjeux, les orientations et les objectifs en choisissant des indicateurs et des cibles en accord avec le PEVR et selon l'analyse du contexte › Prévoir des rencontres d'échange avec le conseil d'établissement › Consulter les acteurs concernés sur les choix effectués et apporter les modifications jugées pertinentes (il est important de tenir compte du service de garde s'il y a lieu) › Soumettre pour adoption le projet éducatif au conseil d'établissement DIFFUSION › CSS: Le conseil d'établissement transmet au centre de services scolaire (CSS) le projet éducatif de l'école ou du centre et le rend public dans les 30 jours suivant cette transmission › CS: Le conseil d'établissement transmet à la commission scolaire (CS) le projet éducatif de l'école ou du centre et le rend public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission, ou d'un autre délai si le conseil d'établissement et la commission scolaire en conviennent › Le conseil d'établissement rend également publique l'évaluation du projet éducatif › Le projet éducatif et son évaluation sont communiqués aux parents et aux membres du personnel de l'école; aux élèves et aux membres du personnel du centre › Le projet éducatif prend effet le jour de sa publication	• Où voulons-nous nous rendre? Comment définir notre vision? • Que voulons-nous améliorer? • Comment mobiliser les membres du personnel dans le choix des enjeux, des orientations et des objectifs à atteindre? • Allons-nous poursuivre certains des objectifs, des orientations, des cibles ou des indicateurs? • Quels sont les indicateurs pertinents à retenir? • Quels sont les changements à apporter sur le plan de la persévérance scolaire et de la réussite éducative? • Quels sont les changements à apporter sur le plan de l'obtention des diplômes et de la qualification? • Doit-on prévoir de nouveaux services, approches ou partenariats?	
Étape 4 Mise en œuvre et suivi du projet éducatif	MISE EN ŒUVRE › Convenir du plan d'action avec les membres du personnel concernés, c'est-à-dire des moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs et les cibles choisis (LIP, art. 96.15 et 110.12) › Informer le conseil d'établissement des propositions retenues pour le plan d'action conformément aux articles 96.13 et 110.10 de la LIP SUIVI › Élaborer des outils de collecte de données et de suivi (tableau de bord, plan d'action, etc.) › Établir un calendrier de suivi de la progression des résultats et de l'utilisation des ressources avec le comité de pilotage et le conseil d'établissement (ex.: bilan mi-parcours ou suivi par étape) (LIP, art. 97.1) › Analyser l'atteinte des cibles et des objectifs ainsi que l'efficacité des actions mises en œuvre, et définir les modifications à apporter Note: Le plan d'action est un outil de mise en œuvre du projet éducatif. Il peut être modifié en cours de route en fonction de l'évaluation du contexte ou des résultats. Il ne fait pas partie du contenu prescrit pour un projet éducatif.	• Quelles actions allons-nous entreprendre pour la mise en œuvre et le suivi du projet éducatif? • Les actions choisies sont-elles en accord avec les objectifs retenus? • Ces actions sont-elles pertinentes pour répondre à la problématique soulevée dans l'analyse de la situation? • Quelles actions est-il possible d'entreprendre pour mobiliser le milieu en vue de l'atteinte des objectifs du projet éducatif? • Comment s'assurer de la mise en œuvre et du suivi du plan d'action? • Comment pouvons-nous maximiser l'utilisation des ressources afin d'atteindre les objectifs?	
Étape 5 Reddition de comptes du projet éducatif	› Analyser, avec le conseil d'établissement, les résultats obtenus, et faire une évaluation du projet éducatif (LIP, art. 74 et 109) › Communiquer aux partenaires et à la communauté les résultats et l'évaluation du projet éducatif › Rendre publics les résultats obtenus au terme de la réalisation du projet éducatif (LIP, art. 75 et 109.1)	• Les actions donnent-elles les résultats attendus? • Y a-t-il des pratiques innovantes, à intégrer au quotidien? • Quelles sont les retombées sont observées à la suite de la mise en œuvre des moyens retenus? • Est-ce que, dans l'ensemble, les actions réalisées ont un effet sur l'engagement scolaire des élèves, leur persévérance et leur réussite éducative?	

Lien vers la fiche Projet éducatif de la formation obligatoire pour les membres des conseils d'établissement : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/Centre_de_services_scolaire/Fiche_5_Projet_educatif.pdf?1605627608

1. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Le Projet éducatif*, 2021. Le guide est disponible sur le site Internet du ministère de l'Éducation à l'adresse suivante : education.gouv.qc.ca.